

ses adversaires de manquer de droiture, parce qu'ils réduisaient sa politique aux proportions d'une simple hausse sur le prix du pain. A maintes reprises, M. Chamberlain a affirmé que l'adoption d'un tarif différentiel par tout l'Empire—que le député de Sainte-Marie et le député de Montmorency prétendent être le seul but que poursuit M. Chamberlain—n'est qu'un corollaire de son projet principal, lequel est l'unification de l'Empire. Sir Edward Grey avait reproché à M. Chamberlain de négliger ce véritable mode d'opérer cette concentration impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial muni de certains pouvoirs exécutifs s'exerçant sur toutes les possessions britanniques. A cela M. Chamberlain répondit, à Newcastle : J'ai tenté d'engager les colonies à consentir à l'organisation d'un conseil impérial, et elles ont refusé. Je me suis efforcé d'obtenir des colonies une contribution à l'armée et à la marine de la Grande-Bretagne, et elles ont également refusé. C'est pourquoi je me rattache à cette question d'un tarif différentiel pour l'Empire parce que le jour où le commerce impérial existera il faudra un système de défense impériale pour le protéger et un conseil impérial pour le régir.

Certes je respecte la liberté de tous autant que je veux faire respecter ma propre liberté.

Je reconnais à chacun des députés à cette Chambre—qu'il soit Anglais ou Français, catholique ou protestant—le droit d'approuver un projet de fédération impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial, gouvernant le commerce et la défense de l'empire. Mais j'ajoute ceci—et j'y insiste—aucun Canadien, aucun homme d'état digne de ce titre, n'a le droit de dire au peuple du Canada que les propositions de M. Chamberlain sont contenues tout entières dans son projet d'un tarif différentiel en faveur des colonies. Mesurons toute la pensée de M. Chamberlain, et si le Canada est prêt à renoncer à une partie de sa souveraineté législative et administrative, afin d'en investir un conseil impérial siégeant à Londres—si le Canada est disposé à payer l'impôt pour soutenir un régime de défense impériale—très bien ! que la volonté du peuple canadien s'accomplisse ! Mais la politique de M. Chamberlain n'a pas été expliquée au peuple canadien avec franchise, comme elle l'a été en Angleterre. Et aussi longtemps qu'il en sera ainsi, nous, qui n'acceptons pas cette politique, nous, qui croyons aux principes qui ont présidé au développement de l'empire anglais et lui ont permis, au siècle dernier, de remplir le monde de leur glorieuse et extraordinaire puissance, nous avons le droit de croire que ces principes sont encore vrais et de combattre le mouvement actuel. Un grand nombre de nos hommes publics ont cru opportun de s'éprendre des idées de M. Chamberlain et de s'appeler impérialistes. N'avons-nous pas, à Montréal et à Québec—tout comme le professeur Shortt, de King-

ston—le droit de déclarer que nous repoussons le titre d'impérialistes, parce que ce mot comporte à nos yeux une entrave à nos libertés ? Puisque le député de Montmorency (M. Casgrain) et le député de Sainte-Marie (l'honorable M. Tarte) acceptent la politique de M. Chamberlain, que n'y mettent-ils autant de franchise et de loyauté que M. Chamberlain lui-même ? Que ne vont-ils à Montréal, à Québec, à Toronto, à Kingston, à Halifax, à Vancouver, annoncer au peuple canadien : "Voici les propositions qu'on nous fait. Voulez-vous la création d'un commerce impérial ? Désirez-vous un traitement de faveur sur le marché de la Grande-Bretagne ? Très bien ; mais alors vous aurez, ainsi que M. Chamberlain l'a déclaré, un conseil impérial qui gouvernera votre tarif ; car un tarif impérial ne pourra fonctionner sans qu'un pouvoir quelconque en contrôle les opérations. Vous aurez également un régime de défense impériale ; car on ne saurait uniformiser le commerce et l'industrie de l'empire sans en organiser la défense commune.

M. R. L. BORDEN (Halifax) : Mon honorable collègue prétend-il que M. Chamberlain a prononcé ces paroles ?

M. BOURASSA : Je ne voulais pas imposer à la Chambre de longues citations ; mais je lirai les paroles mêmes que M. Chamberlain a prononcées à Newcastle :

J'aborde maintenant les questions les plus importantes, à mon avis, que les tarifs privilégiés aient fait surgir. J'en suis partisan, parce que, d'abord, ils stimuleront le commerce avec les colonies. Nous commercerons davantage avec nos amis, sans que notre commerce avec nos rivaux en souffre de diminution. L'important, toutefois, c'est que nous ferons plus d'affaires avec nos amis, et cela dans des circonstances plus favorables. Je le répète, l'accroissement de ce commerce est essentiel à notre prospérité. Mais ce n'est pas tout. Voilà, la seule voie qui nous soit ouverte. Je vous mets au défi d'en trouver une autre. Je m'adresse ici à tous mes adversaires—à ceux qui diffèrent d'avis avec moi, à ceux qui m'entendent comme à ceux qui ne m'entendent pas, et j'affirme que pas un seul d'entre eux ne saurait vous suggérer une autre solution que celle que je vous propose pour atteindre le but auquel je tends. Il est impossible de cimenter l'empire, de resserrer les liens qui nous unissent, sauf au moyen d'une union commerciale sous une forme quelconque. Je le répète, pas un seul de nos adversaires n'a formulé une seule proposition alternative. Un homme d'Etat pour lequel je professe le plus grand respect et qui demeure dans le voisinage—sir Edward Grey—nous a dit, il est vrai, qu'à son avis, l'établissement d'un conseil impérial serait une chose désirable. Eh ! bien, qui a le premier proposé l'établissement d'un conseil impérial ? C'est moi-même qui ai formulé cette proposition—ces années dernières, cela s'entend, car d'autres l'ont proposée avant moi. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cependant, j'ai préconisé cette idée avec plus de vigueur que mes prédécesseurs. J'ai déployé tous mes efforts pour mener cette idée à bonne fin, et